

-
Mercredi 15 septembre 2021

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES ADOPTE SA FEUILLE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

Île-de-France Mobilités a adopté lors de son Conseil d'administration du 14 septembre 2021 une feuille de route ambitieuse : la modernisation de la tarification francilienne avec la mise en place d'un bouclier tarifaire, poursuite de l'augmentation des moyens pour la sécurité, le déploiement de 500 bus supplémentaires en Île-de-France et de nouveaux services vélo pour les franciliens.

Poursuite de la modernisation de la tarification francilienne et la mise en place d'un bouclier tarifaire

Île-de-France Mobilités poursuit son programme de modernisation et de simplification de la tarification francilienne en actant le principe d'une grille de tarifs simplifiée (fin des tarifs différents entre un même point de départ et d'arrivée en fonction du trajet, comme par exemple les trajets depuis Massy vers Paris en RER B ou en RER C), en décidant la généralisation à toute l'Île-de-France du Liberté + (*) à compter de fin 2022 et en proposant un tarif maximum de 4€ pour tout ticket vendu par carnet de 10 (et 5€ à l'unité), et ce dès le premier trimestre 2022.

Les tarifs inférieurs à ces plafonds restent inchangés en 2022.

L'objectif de cette nouvelle mesure est d'encourager les franciliens à utiliser les transports en commun et de ne pas créer de d'inégalité territoriale ni d'injustices tarifaires.

Ce bouclier tarifaire sera également offert aux porteurs de Navigo Liberté + lors de sa généralisation progressive à l'ensemble du réseau entre 2022 et 2023.

En parallèle, Île-de-France Mobilités continue d'étendre les services rendus disponibles sur son application (Île-de-France Mobilités) en permettant l'achat et la validation sur la majorité des smartphones Android dès 2022. Ces solutions innovantes permettront d'accompagner la fin progressive de la vente des tickets magnétiques et leur remplacement par des produits disponibles sur carte Navigo ou smartphone.

(*) Liberté + est un nouveau service pour voyager en toute liberté : il permet de se déplacer en transports en commun et d'être prélevé le mois suivant pour les déplacements effectivement réalisés. Navigo Liberté + est pour le moment déployé sur le périmètre géographique du ticket t+ (RER dans Paris, métro, bus, Tzen et tram), sur le funiculaire de Montmartre, OrlyBus et RoissyBus.

Augmentation des moyens dédiés à la sécurité des franciliens dans les transports en commun

Depuis 2016, Île-de-France Mobilités a financé le recrutement de 1000 agents de sécurité supplémentaires pour la SNCF, la RATP et le réseau bus OPTILE, financé à hauteur de 8,5 millions d'€ la création d'un Centre régional de Coordination Opérationnel de Sécurité (CCOS), généralisé la vidéoprotection aussi bien dans les trains, les tramways, les bus que dans les gares, et les stations de métro, lancé un partenariat avec la gendarmerie nationale pour déployer des réservistes dans les trains et les bus de grande couronne (ce sont

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-
2000 patrouilles au total qui sont ainsi déployées chaque année) et le déploiement des caméras piétons pour les agents des services internes de sécurité.

Pour rappel, Ce sont environ **150 millions d'euros** qu'Île-de-France Mobilités consacre chaque année à la **sûreté dans les transports**.

Île-de-France Mobilités présente les prochaines étapes permettant d'assurer encore plus de sûreté aux usagers franciliens en renforçant les moyens pour lutter contre les incivilités et la délinquance dans les transports :

- **Augmentation de 1000 agents de sûreté** dans les transports en commun en Ile-de-France.
- **Lancement d'expérimentations utilisant l'intelligence artificielle** pour aider les agents de sûreté à traiter plus rapidement les incidents et les faits de délinquance.
- Concertation avec le gouvernement, les parlementaires et la préfecture de police pour définir les modalités de création **d'une police régionale des transports**.

Acte 2 du plan bus : 500 bus supplémentaires en Île-de-France en renfort des 10 500 desservant déjà tous les territoires régionaux

Depuis 2016, Île-de-France Mobilités a renforcé l'offre de bus sur près de 2/3 des lignes en grande couronne, soit près de 1 000 lignes sur environ 1 500. Sur tout le territoire francilien, près de 1 000 bus supplémentaires ont été déployés dans le cadre de l'acte 1 du plan bus.

Les réseaux de bus sont essentiels, et les développements importants opérés ces 5 dernières années ont permis d'améliorer les conditions de transport des franciliens, notamment en grande couronne, en proposant une alternative à la voiture.

Île-de-France Mobilités propose un plan d'actions concret pour développer l'acte 2 du plan bus pour les 5 prochaines années à venir (2022-2026) :

- Le renforcement de l'offre bus en Île-de-France, avec **500 bus supplémentaires, qui devra prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur la fréquentation des bus**.
- La poursuite du déploiement **du Transport à la Demande (TàD)**, en doublant le nombre de réseaux avec un objectif de **40 services labélisés** pour aller au plus près des territoires ruraux et à faible densité de population.
- La poursuite du développement des lignes express.
- Renforts et création de nouvelles lignes Noctilien.

Faciliter l'accès au Vélo à assistance électrique (VAE) en proposant de nouveaux services vélo pour les franciliens

Lancé il y a 2 ans par Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France et présidente d'Île-de-France Mobilités, Véligo Location a su s'imposer comme la référence de service de location longue durée de vélo électrique, et séduit de plus en plus de franciliens : **La flotte a été portée à 20 000 vélos et bientôt 500 vélos cargo** (260 livrés). **Plus de 37 000 franciliens sont abonnés à ce service de location longue durée** (dont 97% de convertis à davantage de vélo-mobilité et les 2/3 souhaitent s'équiper).

Île-de-France Mobilités a pour objectif de doubler le nombre de vélos à assistance électrique, plusieurs pistes sont à l'étude :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- - **Doubler l'offre de vélo à assistance électrique avec pour objectif d'atteindre 40 000 vélos, qui pourraient être déployés sur les services suivants :**
 - **De nouveaux services type Véligo Location pour des publics ciblés : les lycéens, les entreprises ou les collectivités territoriales (dans le cadre de flottes de vélos de service) ;**
 - Déployer des maisons du vélo en gares avec :
 - des vélos pour des locations de plus courte durée
 - des services aux usagers (ateliers de réparation, conseil)
 - et garantir une synergie avec l'exploitation des consignes et surveillance des stationnements vélos
 - Soutien à la mise à disposition par les employeurs de flottes VAE et vélos mécaniques à leurs salariés, notamment les anciens abonnés Véligo Location ou la mise à disposition de vélos cargo aux entreprises et artisans.

Un plan d'action sera présenté d'ici 6 mois.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilie : sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

